Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, et Thierry MANDON, secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, lancent aujourd'hui les travaux de la Solution « *Médecine du futur* ». Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la deuxième phase de la Nouvelle France Industrielle. Les réflexions porteront en particulier sur la médecine personnalisée ou de précision, la médecine connectée, la médecine réparatrice et leurs impacts sur l'organisation des soins. Elles devront aboutir d'ici la fin du premier trimestre 2016.

Le rythme du progrès médical connaît une accélération sans précédent. La France y contribue très largement : nos médecins, nos chercheurs, nos industriels sont à l'origine de nombreuses premières mondiales et innovations de rupture, qui participent directement à l'émergence de la médecine de demain. Pour soutenir cette dynamique et renforcer les synergies entre tous les acteurs de l'innovation en santé, le gouvernement lance aujourd'hui la Solution « *Médecine du futur* ».

La première réunion de son comité de pilotage, présidé par André SYROTA, ancien président de l'INSERM et Olivier CHARMEIL, Président Directeur général de Sanofi Pasteur, et composé de 28 personnalités qualifiées du monde académique, industriel, et associatif, s'est tenue ce jour au ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.

Les ministres ont souhaité qu'une feuille de route leur soit présentée d'ici la fin du premier trimestre de l'année 2016, intégrant notamment :

· *une analyse synthétique des grandes orientations de la médecine de demain ;*

· *des propositions de projets industriels et des possibilités de consortia d'industriels pour lancer des actions pilotes ou pérennes sur des thématiques prioritaires ;*

· *une identification des verrous financiers, fiscaux, réglementaires et administratifs à lever pour permettre de libérer l'innovation dans le domaine de la santé, et pour favoriser le développement de filières françaises sur les secteurs de la médecine de demain ;*

· *une proposition d'organisation permettant d'assurer une politique incitative en matière d'innovation industrielle en santé.*

Les propositions formulées dans le cadre de cette feuille de route devront s'inscrire en étroite cohérence avec les grandes orientations du projet de loi de modernisation de notre système de santé et de la Grande Conférence de la Santé.